

Honoraire de l'agence **TARRIOTTE** **IMMOBILIER MONTELMAR**

SARL TARRIOTTE Immobilier Montélimar

Titulaire de la Carte Professionnelle

n° CPI 26022018000032229

Délivrée par la CCI de la Drôme

Montant de la garantie souscrite 120 000 ?

Nom et adresse du Garant

SOCAF 26 Avenue de Suffren 75015 PARIS

Arrêté du 10 janvier 2017

Barème Des Honoraires Agence

Jusqu'à 50 000 ?	10%
De 50 000 ? à 100 000 ?	9%
De 100 000 ? à 150 000 ?	8%
De 150 000 ? à 200 000 ?	7%
De 200 000 ? à 300 000 ?	6%

De 300 000 ? à 600 000 ?	5%
Au-delà de 600 000 ?	4%

Les honoraires d'agence sont à la charge du vendeur

Honoraires pour avis de valeur : 180 ? TTC

Honoraires pour location (visites, constitution du dossier, bail, état des lieux) : la moitié du loyer mensuel + TVA (dans la limite des barèmes de la loi ALUR)